



Union Nationale
du Sport Scolaire

LIVRET JEUNE COACH

23 | 24

ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

SOMMAIRE

LE JEUNE COACH

PRÉSENTATION

1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS
2. MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITE
3. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS
4. EST IDENTIFIÉ
5. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
6. VALORISE SON PARCOURS
7. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES
8. BOÎTE À OUTILS

ANNEXES

- ▶ *LE JEUNE COACH DANS LES TEXTES OFFICIELS*
- ▶ *OUTILS D'AIDE AU COACHING*



LE JEUNE COACH

*Etre Jeune Coach,
c'est être là pour l'équipe !*

Présentation

L'élève du collège ou du lycée, licencié au sein de l'association sportive de son établissement, a la possibilité d'être accompagné par un référent adulte pour suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Ce référent adulte est le professeur d'EPS / animateur d'AS ou tout autre formateur qualifié.

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Coach - Jeune Capitaine de chaque activité.

« Être jeune coach, c'est être important, c'est être là pour l'équipe et rien d'autre, car l'avenir de l'équipe est en partie entre nos mains ».

Esteban Bignon, Jeune Coach & membre représentant élève à la CNJO, Lycée Jean Gehenno à Flers (61)

Vidéo de présentation en suivant le lien hypertexte ci-dessous :



DEVENIR JEUNE COACH, C'EST :

- Suivre de manière assidue une formation.
- Avoir la curiosité et l'esprit de partage d'expériences avec un référent adulte.
- Adopter une **attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne** pour gérer un groupe.
- Témoigner d'une **bonne connaissance de l'activité et des règles** qui la régissent.
- Être un **maillon essentiel du paysage sportif** en contribuant au développement de la génération responsable ainsi qu'au bon déroulement de la rencontre. À travers cette expérience précieuse et enrichissante, il développera ses compétences et connaissances dans le sport, dans le coaching et le capitanat.
- **Donner de son temps.** Son apprentissage se déroule sous forme d'une formation continue grâce à l'enseignant, l'animateur d'AS ou tout autre formateur qualifié. L'enseignant d'EPS agit comme un formateur auprès du Jeune Coach de l'AS au championnat de France.

1. LE JEUNE COACH S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout Jeune Officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :

« La Marseillaise ».

2. LE JEUNE COACH MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITE

Pour plus de précisions, se rapporter au livret « Je suis Jeune Arbitre ou Jeune Juge » de l'activité concernée.

Avec l'animateur d'AS, son référent, il...

- Assiste dans l'encadrement et l'animation
- Participe aux choix et prises de décisions
- Contribue à la gestion du matériel

En situation de coaching ou en tant que capitaine, il...

- Fait preuve de crédibilité, d'autorité et de respect
- Devient progressivement et grâce au référent un leader autonome
- Explique clairement ses choix et se fait entendre



Avec les sportifs, il...

- Acquiert de l'expérience à travers des situations variées
- Fait progresser grâce à l'analyse des points forts et points faibles
- Influence et œuvre pour atteindre les objectifs fixés

Pour sa progression, il...

- Est capable de mobiliser en situation, accompagner du référent adulte, ses compétences lors du coaching
- Perfectionne ses connaissances spécifiques
- Devient autonome et est force de propositions (exercices et situations à élaborer)
- Sait se remettre en question

3. LE JEUNE COACH CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS

Ses qualités

- **Adopte** une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne pour gérer un groupe. Il témoigne d'une bonne connaissance de l'activité et des règles qui la régissent.
- **Constitue** un maillon essentiel du paysage sportif qui contribue au développement de la génération responsable ainsi qu'au bon déroulement de la rencontre. À travers cette expérience précieuse et enrichissante, il développe ses compétences et connaissances dans le sport et dans le coaching.
- **Donne** de son temps. Son apprentissage se déroule sous forme d'une formation continue grâce à l'enseignant, l'animateur d'AS ou tout autre formateur qualifié. Ce dernier devient **son référent** et agit alors comme **un formateur** lors des compétitions.

Ses champs d'actions

- Sa présence est obligatoire dès le niveau académique.
- Il doit passer un **test théorique** à l'accueil avec une adaptation possible notamment si l'élève est en situation de handicap ou à besoins d'éducatifs particuliers.
- Il doit être **identifié** à l'accueil de la compétition ainsi que son référent adulte.
- Il doit **suivre une formation** pour obtenir les certifications départementales (12/20), académiques (14/20) et nationale (16/20).
- Il peut **monter** avec ses coéquipiers **sur le podium, avoir un maillot et une médaille**.
- Le Jeune Coach doit **être inscrit sur la feuille de composition d'équipe** et déclaré comme tel.

Les pré-requis

- **Connaître** le règlement de l'activité.
 - ✓ Maîtriser le cadre réglementaire de la pratique (des pratiquants, dans le cadre de son statut/de ses missions), les espaces, les possibilités d'interaction avec la pratique...
- **Agir** de manière éthique et responsable.
 - ✓ Respecter des règles, coéquipiers, adversaires, l'environnement ;
 - ✓ Connaître ses droits et devoirs ;
 - ✓ Est à l'écoute de son référent adulte tout en prenant ses responsabilités ;
 - ✓ Faire preuve d'exemplarité dans le langage et l'attitude ;
 - ✓ Prendre des décisions réfléchies dans l'intérêt du pratiquant ou du collectif.
- **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.
 - ✓ Participer à l'encadrement (gestion administrative, du groupe ;
 - ✓ Adopter un langage adapté et accessible ;
 - ✓ Montrer une maîtrise de l'activité (pertinence des choix technico-tactiques en fonction de la situation...).

Son implication

Sa mission première est d'**assister à la réunion technique** ou à toute réunion spécifique au même titre que les responsables d'équipes.

Un référent aura la charge d'expliquer au Jeune Coach sa fiche de suivi lors de la réunion technique.

La fiche d'évaluation est remise par le référent adulte à la Commission locale des Jeunes Officiels avant la fin de la compétition.

En amont d'une compétition :

- Avec son référent adulte, le Jeune Coach :
 - ✓ Construit la progression et les modalités de sa formation
 - ✓ Assiste et/ou prépare des ateliers ou des séances d'entraînements
 - ✓ Apprend le règlement de l'activité.
- Il peut mettre en place et participer à la préparation physique, technique, tactique et mentale des compétiteurs
- Il peut effectuer la sélection en fonction des objectifs et convoque les compétiteurs
- Il se forme à la gestion de la logistique et des protocoles administratifs
- Seul ou avec son enseignant référent, il observe les adversaires et analyse leurs points forts / faibles pour retenir la meilleure stratégie à adopter

Pendant, il est amené à :

- Mettre en place l'échauffement (prévenir des blessures, prévoir les techniques et tactiques spécifiques)
- Gérer les remplacements, l'évolution du jeu ou de la compétition
- Communiquer avec les officiels
- Être à l'écoute des sportifs, savoir motiver, encourager, recadrer
- Analyser et adapter la situation immédiate
- Gérer ses propres émotions, prendre en compte celle(s) des autres
- Remplir des feuilles de statistiques

À la pause/temps mort ou dans l'intervalle des épreuves, il peut :

- Avec le référent adulte, s'accorder un temps pour faire un bilan et envisager l'évolution
- Synthétiser l'analyse faite avec le référent pour ses prises de paroles
- Être leader et imposer des choix par une attitude et des postures convaincantes

Après une compétition, il doit être capable de :

- Faire, **avec le référent adulte**, un bilan pertinent et envisager les étapes suivantes avec lucidité
- Adapter son discours selon le résultat et les besoins des sportifs : tempérer, calmer, motiver, rassurer, encourager...
- **Avoir de l'empathie auprès de ses camarades.**
- Savoir prendre du recul en analysant sa propre communication et en menant une réflexion sur les plans sportif, social, mental **avec l'aide bienveillante et valorisante de son référent adulte.**
- Savoir utiliser la vidéo comme outil d'optimisation du résultat et de justification de ses remarques

L'accompagnement par le référent adulte

Le Jeune Coach peut bénéficier tout au long de son évolution de l'appui d'un ou plusieurs encadrant(s) **de référence**, qui l'accompagnera (/ont) au mieux durant les différentes phases de sa prise de responsabilités :

FORMATION

- en amont des compétitions, durant les entraînements ou lors de phases d'apprentissages, **le référent** forme le Jeune Coach sur les différentes données et temporalités de son activité : préparation, objectifs, gestion.
- **le référent** invite le Jeune Coach à se documenter pour approfondir ses apprentissages et sa maîtrise technique, réglementaire et décisionnelle de l'activité.

COMPÉTITION

- lors des événements ou rencontres, **le référent** prend du recul par rapport au terrain pour laisser au Jeune Coach le soin de diriger les pratiquants. **Les modalités seront définies par les CMN de chaque activité.** *Exemples = en Handball, seul le Jeune Coach-Jeune Capitaine peut être debout sur le banc de touche, en Football, référent assis derrière l'équipe, en tennis référent en tribune, en Run & Bike référent hors zone d'échauffement/relais, etc...).*
- **le référent** peut intervenir oralement auprès de son Jeune Coach pour l'aider à analyser ou réguler une situation.
- lors des phases de pauses/temps ou dans l'intervalle des épreuves, **le référent** accompagne son Jeune Coach (régulation, Feed Backs) voire, avec lui, de son équipe. **Les modalités de cet accompagnement seront définies par les CMN de chaque activité.**

CERTIFICATION

- la certification va du niveau départemental au niveau national en passant par le niveau académique.
- **le référent** est responsable et détermine le niveau de certification de son Jeune Coach, toujours en lien avec le niveau de compétition à laquelle ils participent. Il remet une fiche d'évaluation à la Commission locale des Jeunes Officiels avant la fin de la compétition.

4. LE JEUNE COACH EST IDENTIFIÉ

Tenue vestimentaire

Au niveau des différents Championnats de France, le Jeune Coach est identifié par le biais de l'utilisation d'un brassard orange « Jeune Coach UNSS MAIF ».

Les assistants ou adjoints n'en portent pas.

L'importance de l'identification du Jeune Coach

- Les décisions prises par le Jeune Coach lui appartiennent. Pendant les phases de compétition, il est accompagné par le référent adulte. Aucun autre adulte ne peut intervenir auprès de lui.
- En championnat de France, une équipe sans Jeune Coach certifié académique sera disqualifiée.

5. LE JEUNE COACH SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

- Le Jeune Coach doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune Coach doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune Coach doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)

Cadre général

Les certifications reposent sur une validation **théorique (coeff 1)** d'une part et sur une observation **pratique (coeff 2)** du Jeune Coach - Jeune Capitaine, d'autre part lors des rencontres.

Une certification académique s'obtient si le Jeune coach obtenu 14/20 (théorie + pratique) mais avec au moins 14/20 au test théorique.

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET VALIDATION DES COMPÉTENCES EN SITUATION

	<u>Connaissances théoriques (coeff. 1)</u>	<u>Évaluation pratique (coeff. 2)</u>
<u>Certification Départementale</u>	Test identique aux évaluations théoriques demandées au jeune arbitre certifié de District. S'effectue par les enseignants d'EPS. La note minimale requise à ce test théorique est de 12/20.	Le référent adulte devra remplir la fiche d'évaluation (proposée par les membres de la CMN de l'activité) de son Jeune Coach - Jeune Capitaine lors des rencontres de niveau Départemental.
<u>Certification Académique</u>	Test identique aux évaluations théoriques demandées au jeune arbitre certifié Départemental. S'effectue par les enseignants d'EPS La note minimale requise à ce test théorique est de 14/20.	Le référent adulte devra remplir la fiche d'évaluation (proposée par les membres de la CMN de l'activité) de son Jeune Coach - Jeune Capitaine lors des rencontres de niveau académique.
<u>Championnat de France</u>	Test national théorique du JA du niveau national (<i>elle peut être adaptée au rôle</i>) pour un contrôle des acquis. Une évaluation théorique spécifique peut être adjointe (<i>précisions ci-après</i>) La note minimale requise à ce test théorique est de 16/20.	Le référent adulte devra remplir la fiche d'évaluation (proposée par les membres de la CMN de l'activité) de son Jeune Coach - Jeune Capitaine pendant le Championnat de France.
	➤ Validation : les deux conditions doivent être réunies pour obtenir, lors du protocole, la certification nationale et la remise d'un diplôme au Jeune Coach.	

Précisions

- Connaissances théoriques lors du Championnat de France

Selon les vœux de la CMN de l'activité, il est possible de combiner :

- 1. Contrôle des connaissances règlementaires (*cf ci-dessus*)
- 2. Connaissances en gestion du groupe de sportifs (*cf 4 items ci-dessous*)
 - 1 ou 2 questions sur la gestion des émotions
 - 3 ou 4 questions liées à des cas pratiques sollicitant une prise de décisions tactiques ou stratégiques.
 - Étude de cas révélant la capacité de choix et/ou comportement à adopter selon la situation (mise en situation)

- Validations

Une certification ou un niveau est acquis ou non sur le niveau du championnat sur lequel il officie (départemental, académique, national).

6. LE JEUNE COACH VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Coach UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Coach peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.

L'engagement du Jeune Coach

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Coach constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune Coach

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Coach a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune Coach

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Coach sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.



UNSS Opuss : le Compte L.O.L. *(Licence On Line)*

A tout moment, et comme tout licencié au sein de l'UNSS, le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut créer, suivre et enrichir d'informations son compte personnel relié à sa **Licence On Line** (comprendre « Licence en ligne »).

Comment accéder ou créer ce compte L.O.L. personnel ?

Rien de plus facile : rendez-vous sur le site Opuss UNSS (<https://opuss.unss.org>) ou suivez le lien suivant qui vous mènera vers des tutos dédiés à la gestion de votre compte L.O.L..

Le parcours du Jeune Coach peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein du monde sportif en tant que coach, entraîneur ou manager via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcoursup.



Reconnaissance de votre engagement en tant que Jeune Officiel de l'UNSS dans le cadre du Service National Universel (SNU)



Vous avez participé au séjour de cohésion en phase 1 du Service National Universel (SNU) et devez désormais vous engager dans la réalisation de la phase 2.

Afin de valider cette phase 2, n'hésitez pas à demander la reconnaissance de la présente certification, en déposant sur votre compte volontaire SNU votre diplôme de niveau académique a minima.

Cette validation de la phase 2 du SNU vous permettra de bénéficier d'une première présentation gratuite à l'épreuve théorique générale du permis de conduire !

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher du référent SNU du service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports.

Le Jeune Coach, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.

En partenariat avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)

#Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

Chaque personne peut ouvrir un CEC à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

Il est possible de déclarer ses engagements bénévoles effectués en 2020 avant le 31 décembre 2021

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers

7. LE JEUNE COACH ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

Vérification de ses connaissances

À chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Coach (oral, écrit ou vidéo).

Nous encourageons les différentes CMN à mettre en place des outils pour s'entraîner à ces différents champs de questionnement via OPUSS ou par le biais des enseignants référents (supports vidéo, QCM d'entraînement...).

En plus de ce champ de questionnement, le Jeune Coach pourra se confronter à des interrogations relatives à la gestion technique, tactique et stratégique établies par les membres des CMN référentes.

La certification portera sur la prestation du Jeune Coach tout au long de la compétition.

Occuper la fonction de Jeune Coach lors d'un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Suivi de sa formation

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Coach peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE

(fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

(fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.



FEDERATION DES MAISONS DES LYCEENS

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT

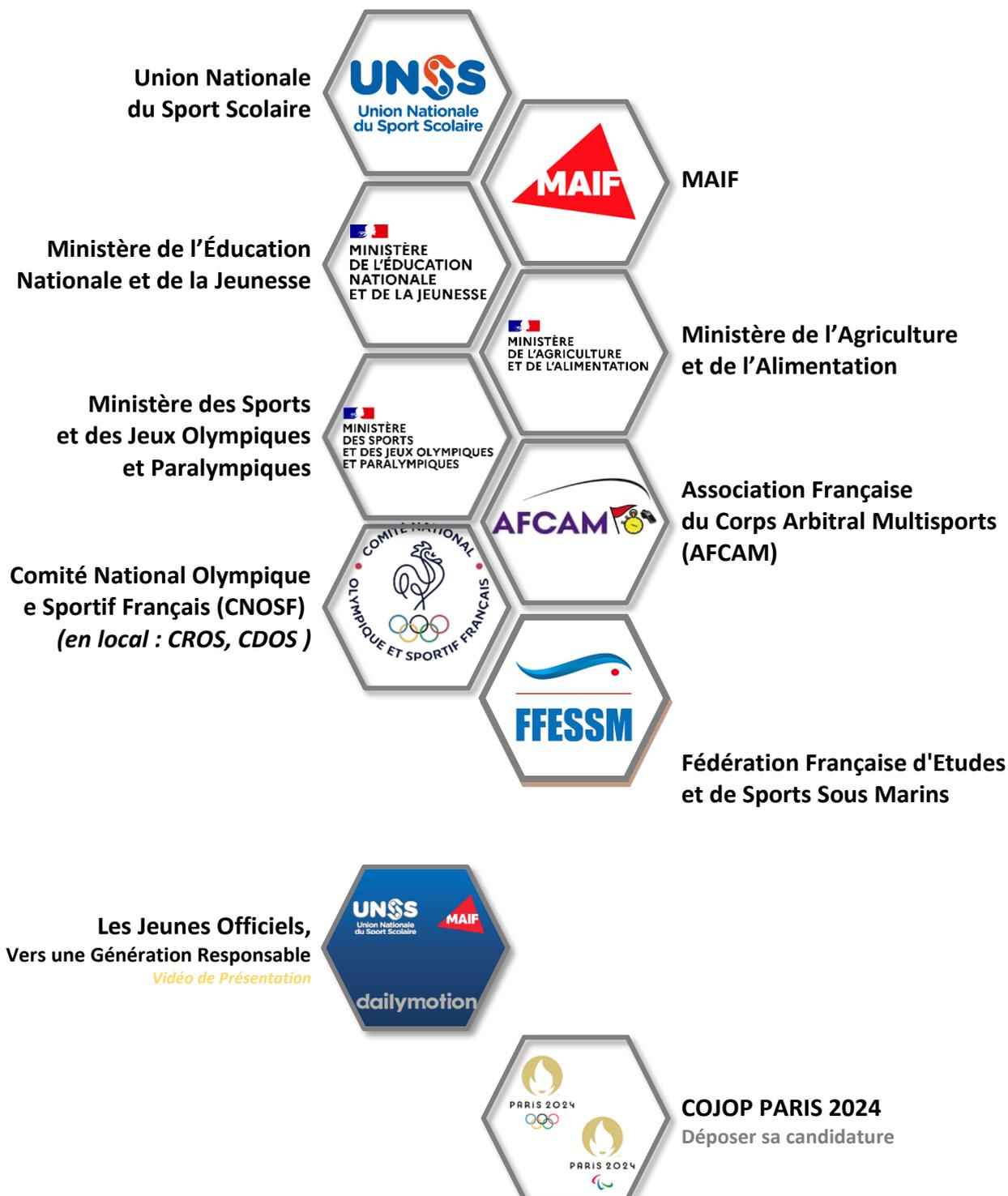
(fiche officielle)

Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc...

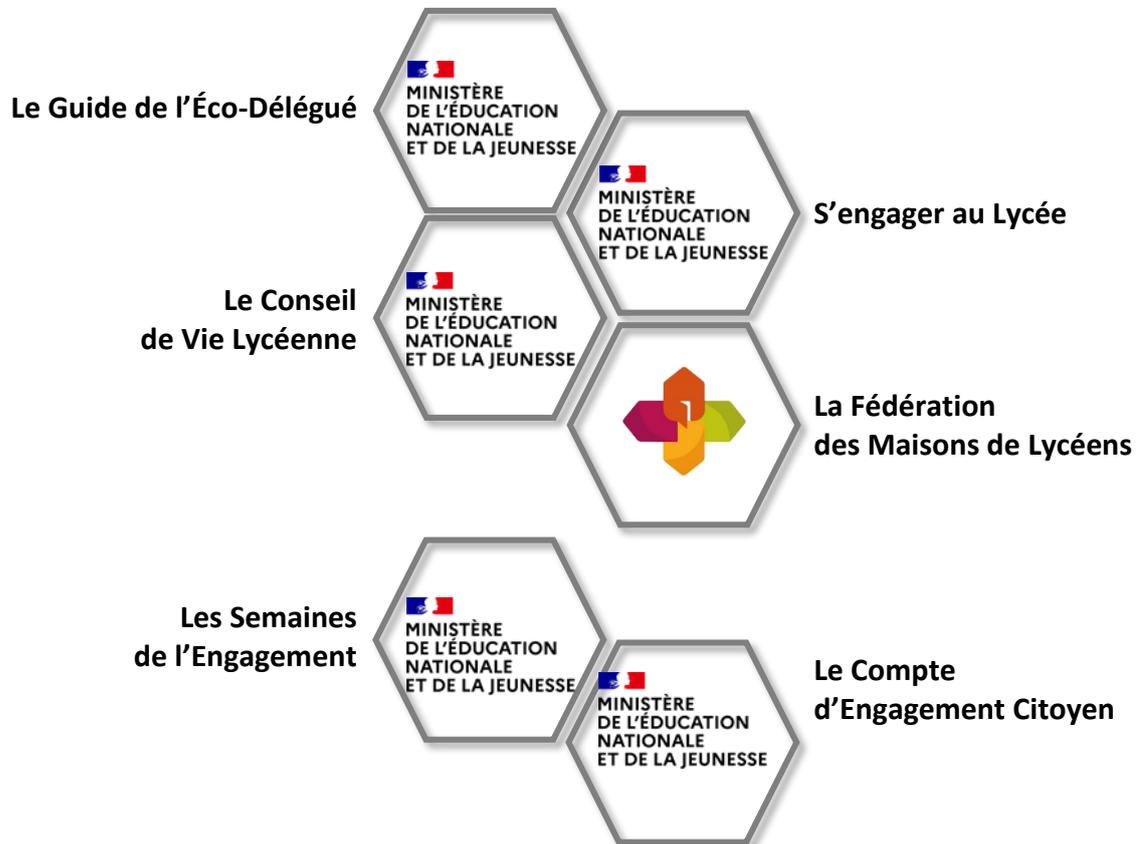
Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants*) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :



ANNEXE

LE JEUNE COACH DANS LES TEXTES OFFICIELS



Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels



Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : « *L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire* ».

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : « *La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi* ».



BULLETIN OFFICIEL DU 02 SEPTEMBRE 2010



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule :

« *... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :*

- *La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (...) dans le cadre de l'UNSS*
- *L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».*



NOTE DE SERVICE N°2014-073 DU 28 MAI 2014





Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence Générale n°3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

Cycle 2 : *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*

Cycle 3 : *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



**BULLETIN OFFICIEL
DU 26 NOVEMBRE 2015**



Les textes officiels au niveau lycée

Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n°5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 22 JANVIER 2019**



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n°3 « ***Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif*** » (*Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019*), de même que dans celui visant à « ***Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire*** » (Le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 11 AVRIL 2019**



Le bulletin officiel n° 4 du 29 avril 2010 renvoie également aux valeurs portées par le programme Jeunes Officiels, au travers de la compétence méthodologique et sociale n° 2 visant à « *respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner...* ».



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

